

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie annexe au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 24 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et mis sur le site internet.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Philippe FANIEN, Daniel BRACHET, Muriel MESSEANNE, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Marie-Hélène BASTIEN, Thierry DEMAUBUS, Claude FAUQUEMBERGUE, Nadine HERY, Edith LAFFLUTE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, Hélène POLART, René VANDERBERGHE, Patricia VAAST, Joël WOZNIAK, Céline ZUBORA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Jean-Michel CAMPAGNE donne pouvoir à Antoine LEGRAND ; Bincymol DARRE donne pouvoir à Sylvie GOZET ; Marie-Hélène MOREL donne pouvoir à Daniel BRACHET ; Valérie ZAPLATA donne pouvoir à Philippe FANIEN.

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19H par M. Alain VAN GHELDER qui la préside.

- **Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024**

ORDRE DU JOUR :

- Convention de plantation et d'entretien des arbres du schéma de boisement de la CUA
- Avis Installation classée > SCEA pisciculture d'Etrun
- Dénomination des voies et immeubles du projet des Augustines avec Cogedim-Imestia
- Dénomination du nouveau quartier 4 bis Route Nationale
- Participation communale à la protection sociale complémentaire – volet santé
- Subventions « projets jeunes »

QUESTIONS DIVERSES

- Emplois saisonniers été 2024
- Demande de fonds de concours à la CUA – Espace Polyvalent

CONVENTION DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES ARBRES DU SCHEMA DE BOISEMENT DE LA CUA

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la communauté urbaine d'Arras a incité les communes à réaliser des opérations de plantation et d'entretien sur le territoire.

La Commune de Sainte-Catherine participe à cette action avec plusieurs plantations sur les sites suivants :

- Espace vert résidence Miromont
- Espace vert rue Charles de Savary
- Espace vert au milieu des Fauvettes, rue du Vanneau
- Espace vert du Val d'Artois, rue de l'Atrébatie

La CUA supporte l'intégralité des frais de fourniture des végétaux et des plantations qui sont couverts en grande partie par des subventions auprès des organismes compétents qui accompagnent le PCAET.

La commune assurera l'entretien des plantations dans les règles de l'art.

Le schéma directeur de boisement de la Communauté Urbaine d'Arras est bordé par une convention de plantation et d'entretien avec les communes (annexe ci-jointe).

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de plantation et d'entretien, et de signer toutes les pièces portant sur ce sujet.

AVIS INSTALLATION CLASSEE SCEA PISCICULTURE ETRUN

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le public, qu'en exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 AVRIL 2024, de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage piscicole situé sur le territoire d'Etrun par la société SCEA PISCICULTURE D'ETRUN de Monsieur Louis André ROHART, gérant.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 au 30 mai 2024, où les usagers pouvaient formuler des observations et propositions par écrit ou auprès du commissaire enquêteur.

L'avis de la commune est sollicité avant le 14 Juin 2024.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette exploitation sur le territoire de la Commune d'Etrun.

DENOMINATION CONCESSION SITE DES AUGUSTINES

Vu la concession d'aménagement sur le site des Augustines,

Vu le projet du groupement COGEDIM-IMESTIA qui prévoit des bâtiments collectifs sur la partie basse et des maisons individuelles sur la partie haute du site ;

Considérant qu'il convient de nommer les rues et les bâtiments ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de nommer la voie d'accès aux collectifs en partie basse ALLEE DES AUGUSTINES**
- **de nommer les bâtiments :**
 - Bâtiment D au N°1 « **Aulne** »
 - Bâtiment A au N°2 « **Cèdre** »
 - Bâtiment C au N°3 « **Hêtre** »
 - Bâtiment B au N°4 « **Erable** »
- **De nommer la voie d'accès depuis la rue des 4 maisons = « rue des Maraîchers » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette dénomination.**

DENOMINATION DE LA RESIDENCE AU 2 BIS ROUTE NATIONALE

Vu le projet immobilier au 2 bis Route nationale comportant 19 habitations composé de maisons individuelles ;

Vu la demande de la famille à l'origine de la création de cette résidence souhaitant rappeler l'investissement de la maman dans ce projet ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de nommer cette résidence « Les jardins de Françoise » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette dénomination.**

PARTICIPATION COMMUNALE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – volet santé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Vu les délibérations du conseil municipal précédentes ;

Considérant que la collectivité souhaite accompagner plus largement les agents dans leur couverture santé ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De renouveler la convention de participation mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique du Pas de Calais ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **De fixer la participation communale par agent à compter du 1^{er} juillet 2024 à :**

<i>Situation Annuel/mensuel</i>	Agent seul Montants bruts	Agent avec 1 personne Montants bruts	Agent avec 2 personnes Montants bruts	Agent avec 3 personnes et plus bruts
Indice Majoré < à 416	444€ /37€	468€ /39€	516€ /43 €	540€ /45€
Indice Majoré > à 416	396€ /33€	420€ /35€	432€ /36€	456€ /38€

- **De rembourser l'agent mensuellement sur la fiche de paie, sur productions des justificatifs nécessaires ;**
- **D'inscrire la dépense au chapitre 012 du budget communal.**

ATTRIBUTION BOURSE PROJETS JEUNES – Marathon des Sables

Vu le dépôt d'un dossier par un jeune de la commune actuellement en première année de formation à l'École Navale, école qui forme les officiers de marine.

Le projet consiste à faire le Marathon Des Sables - Maroc 2024 avec un blessé de guerre ancien commando marine, dans le but de récolter des fonds pour deux associations qui leur viennent en aide : l'Entraide FUSCO et l'Entraide Marine Adosm.

Avec trois autres camarades de promotion, il a fait de cette course mondialement reconnue leur aventure sur une année. Une aventure tant sportive qu'humaine puisque sa finalité est de soutenir les blessés et leur famille.

L'Entraide FUSCO a pour mission de développer et renforcer les liens entre les militaires, anciens, réservistes servants ou ayants servi au sein de la Force maritime des Fusiliers marins et Commandos. Elle vient aujourd'hui en aide aux conjoints, aux familles du personnel qui sert dans la force lorsqu'ils connaissent de graves difficultés : décès en opération, blessure au combat. L'Entraide Marine Adosm possède des missions similaires mais soutient tous les marins, ce qui nous permet d'étendre notre champ d'action.

Le matériel représente une grande part du budget, 5 172 € sur les 15 060 € du budget global. Le jeune s'engage à venir présenter le récit de son aventure à la commune. Considérant que la commission jeunesse a accepté de suivre ce projet jeune.

Sur proposition de la commission C5 et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de soutenir ce projet à hauteur de 200 € et de verser cette subvention à Lucas EVRARD ;**
- **d'imputer la dépense à l'article 65748 du Budget Communal.**

ATTRIBUTION BOURSE PROJETS JEUNES – Championnat France Natation Artistique

Vu le dépôt d'un dossier par une jeune de 11 ans de la commune qualifiée pour les championnats de France par équipe en natation artistique.

Le projet consiste en un déplacement et un hébergement à Cannes les 27 et 28 Juin 2024.

Coût total du projet = 950 € (voyage et hébergement).

Le jeune s'engage à venir présenter le récit de son aventure et son sport aux jeunes de la commune.

Le conseil municipal décide à la majorité :

- **de soutenir ce projet à hauteur de 50 € et de verser cette subvention à la maman de Victoria HARDELIN, Madame Amélie THUILLIER ou au club du RC Arras Natation artistique ;**
- **d'imputer la dépense à l'article 65748 du Budget Communal.**

EMPLOI DE SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE

Vu l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les éventuels besoins humains aux services techniques pour l'entretien de la commune et de ses bâtiments, et les besoins au sein du service administratif selon les congés ;

Vu les obligations de désinfection des locaux communaux durant le centre de loisirs d'été, qui va monopoliser des agents communaux sur leur planning de nettoyage d'été ;

Considérant que comme chaque année pour faire face aux différents travaux l'emploi de 3 agents des services techniques et éventuellement d'un adjoint administratif peut être nécessaire pour la saison ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de créer trois emplois saisonniers : 2 adjoints techniques pour les services techniques et 1 adjoint administratif, non titulaires à temps complet ;**
- **de rémunérer les agents au 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints technique et administratif ;**
- **de recruter ces agents pour la période de juin à septembre, uniquement selon les besoins des services, pour une durée maximale de 35 Heures par semaine.**
- **d'imputer les dépenses au budget communal**

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CUA

Construction d'un bâtiment modulaire Impasse Jean Jaurès

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5215-26 au terme duquel : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Vu le fonds de concours réservé pour la commune au sein de la Communauté Urbaine d'Arras ;

Vu le projet de construction d'un bâtiment modulaire est prévue pour moitié à la banque alimentaire et pour moitié pour une salle associative sur une surface totale de 144 m².

Considérant que le fonds de concours peut être utilisé pour la construction de l'espace polyvalent

Le coût global des travaux est estimé à 381 808.00 € HT dont :

- | | |
|--|--------------|
| - Diagnostic amiante | 730 € HT |
| - Démolition et terrassement | 10 400 € HT |
| - Fourniture et installation de bâtiments modulaires | 370 678 € HT |

Plan de financement :

- Subvention de l'Etat DETR (25%) : 95 452 €
(Catégorie : Construction de salles polyvalentes et autres locaux)
- Fonds de concours CUA : 154 000 €
- Fonds propres (HT) 132 356 €

Le dossier de sollicitation du fonds de concours devra comporter :

- Courrier de sollicitation
- Délibération mentionnant la sollicitation d'un fonds de concours
- Devis et Plan de financement prévisionnel signé
- Présentation du projet avec date de réalisation prévisionnelle, plans..
- Attestation de propriété foncière le cas échéant

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- De demander un fonds de concours à la Communauté Urbaine d'Arras, à hauteur de 154 000 €, en vue de participer au financement de la construction de l'espace polyvalent impasse J. Jaurès sur le territoire de la commune, et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Fin de séance à 19 h 45